

Liberté Égalité Fraternité

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

ASSISTANT OU ASSISTANTE SANITAIRE DU CENTRE S.N.U, MEMBRE DE L'EQUIPE DE SOUTIEN

DIRECTION OU SERVICE : Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) Service de la jeunesse, de l'engagement et du sport

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant X Poste susceptible d'être vacant

Création

Date souhaitable de prise de fonction : la prise de poste commence plusieurs jours avant l'ouverture du séjour pour la conception et la préparation du projet pédagogique et du programme d'activités, et se termine quelques jours après la fin du séjour pour partager un retour d'expérience et garantir le convoyage et le rangement.

Une journée de formation nationale obligatoire en amont du séjour est également à prévoir.

Les durées exactes des contrats éducatifs pourra s'adapter à la volumétrie et aux spécificités locales des sites de séjours.

Date des Séjours de cohésion :

- du dimanche 16 avril au vendredi 28 avril 2023 (13 jours dont 1 jour de repos hebdomadaire)
- du dimanche 11 juin au vendredi 23 juin (13 jours dont 1 jour de repos hebdomadaire)
- du dimanche 4 juillet au vendredi 16 Juillet (13 jours dont 1 jour de repos hebdomadaire)

Pour connaître la répartition des centres de séjours dans les départements, s'adresser aux contacts précisés en page 4

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE:

Direction ou service Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) - Service départemental : Jeunesse, Engagement et Sports (SDJES) de chaque département.

1- LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

DESCRIPTION DU CONTEXTE:

Le service national universel (SNU) est un projet de société qui a pour finalités de :

- affirmer les valeurs de la République pour renforcer la cohésion sociale et nationale
- susciter une culture de l'engagement
- prendre conscience des grands enjeux sociaux et sociétaux

Le SNU se fait sur la base du volontariat pour les jeunes de 15 à 17 ans. Il comprend un séjour de cohésion d'une durée de douze jours suivi d'une mission d'intérêt général, de douze jours également, pouvant être effectués dans des associations, des collectivités locales, des institutions ou des organismes publics ainsi que des corps en uniforme.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE:

- Pour un centre de séjour d'une capacité supérieure ou égale à 182 volontaires (13 maisonnées), l'encadrement est constitué
 - 1 chef de centre F/H
 - 2 adjoints au chef de centre F/H
 - 3 cadres spécialisés F/H
 - autant de cadres de compagnie et de tuteurs et tutrices nécessaires en respectant, les volumétries des maisonnées et des compagnies

Le nombre d'encadrants sera adapté en fonction du nombre de jeunes volontaires accueillis.

Une équipe de soutien de trois personnes est à disposition du chef de centre et de ses adjoints. Elle appuie les cadres de compagnie et les tuteurs. Cette équipe est composée :

- d'un intendant du centre, en charge des aspects administratifs et logistique ;
- d'un assistant sanitaire, qui peut dispenser les premiers soins aux jeunes volontaires et aux cadres, met en œuvre la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé selon les procédures prévues par le cadrage national, contribue à la promotion de la santé;
- d'un référent sport et cohésion, chargé de renforcer le continuum éducatif des séjours veillant à fonder, autant que possible, l'ensemble des activités sur la mise en activité et la cohésion.

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

L'assistant sanitaire ou l'assistante sanitaire du centre est en charge du suivi sanitaire des mineurs accueillis dans le cadre du séjour de cohésion SNU. La mission est conduite dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire en accueil collectif de mineurs. Dans ce cadre et sous l'autorité du chef de centre, l'assistant ou assistante sanitaire :

- S'assure de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux ainsi que, le cas échéant, des certificats médicaux, mentionnés à l'article 1er de l'arrêté du 20 février 2003.
- Informe les personnes qui concourent à l'accueil de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses oualimentaires.
- Identifie les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant l'accueil et s'assure de la prise des médicaments.
- S'assure que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature dutraitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition de l'enfant.
- Tient le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux.
- Tient à jour les trousses de premiers soins.
- Conseille le chef de centre dans le domaine sanitaire, notamment en matière d'actions de prévention.
- Repère et oriente les jeunes éloignés du système de santé.

En cas de détention du diplôme d'Etat d'infirmier, l'assistant ou l'assistante sanitaire :

- Administre les médicaments
- Dispense des soins aux volontaires et aux encadrants.
- Appuie et conseille l'équipe de direction et les encadrants sur la santé des jeunes volontaires tant en ce qui concerne le projet pédagogique du centre que les besoins d'aménagements liés à des situations individuelles.

Les fiches sanitaires confidentielles des mineurs seront recueillies selon des modalités précisées ultérieurement. Chaque fiche sanitaire comprend une attestation de réalisation d'un bilan de santé, qui permet notamment de s'assurer des vaccinations obligatoires.

CONNAISSANCE ET COMPÉTENCES

Bonne connaissance du public adolescent (jeunes âgés de 15 et 17 ans)

QUALIFICATIONS EXIGÉES

PSC1 obligatoire - Diplôme d'État d'infirmier souhaité

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS:		
☐ D'autres ministères	Les collectivités territoriales	☐ Les associations
☐ Les autres directions		Les familles des jeunes
départementales		
EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE:		

Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

3 - CONDITIONS D'EXERCICE

Rémunération et cadre d'emploi : en fonction de la situation statutaire

Poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités, etc.

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration :

 Indemnité par décret n° 2021-623 du 20 mai 2021 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

Personnels sous contrat d'engagement éducatif

- Salaire brut journalier 91,90 € (hors indemnité congé payé)
- Le Contrat d'engagement éducatif comprend : conception du séjour, temps de préparation, journées de formation, séjour, préparation du centre, rangement, convoyage, rémunération repos compensateur)
- 1 jour repos hebdomadaire durant le séjour
- 4 jours repos compensateur

Conditions particulières d'exercice : emploi non permanent, logement sur site, Uniforme SNU obligatoire lors du séjour, hébergement et pension complète fournie durant le séjour

Déplacements à prévoir - Permis B nécessaire

Le nombre de jours travaillés par une personne titulaire d'un contrat d'engagement éducatif ne peut excéder un plafond de quatre-vingts jours, apprécié sur chaque période de douze mois consécutifs.

4 - MODALITES DE CANDIDATURE

Déposer CV et lettre de motivation par mail, dans le/les départements où vous souhaitez exercer, avant le 28 Février 2023

Préciser dans la candidature si celle-ci porte sur le séjour de avril, juin et/ou juillet

- Pour le séjour de cohésion dans le Cher : sdjes18@ac-orleans-tours.fr
- Pour le séjour de cohésion en Eure-et-Loir : snu28@ac-orleans-tours.fr
- Pour le séjour de cohésion dans l'Indre : <u>ce.snu36@ac-orleans-tours.fr</u>
- Pour le séjour de cohésion dans l'Indre-et-Loire : ddcs-snu@indre-et-loire.gouv.fr
- Pour le séjour de cohésion dans le Loir-et-Cher : <u>ce.sdjes41@ac-orleans-tours.fr</u>
- Pour le séjour de cohésion dans le Loiret : <u>js-snu@ac-orleans-tours.fr</u>